

AVIS

Paie ment de la taxe scolaire

Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup

PRENEZ AVIS QUE les contribuables du centre de services scolaire recevront, dans les prochaines semaines, leur facture de taxe scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

ÉCHÉANCE DE PAIEMENT

Pour les comptes de taxe de **moins de 300,00 \$**, la date d'échéance du paiement est le **1^{er} septembre 2023**. Pour les comptes de taxe de **300,00 \$ et plus**, la date d'échéance du premier versement est le **1^{er} septembre 2023** et celle du deuxième versement est le **30 novembre 2023**.

MODES DE PAIEMENT

Il est possible d'acquitter votre facture de taxe scolaire par les modes de paiement suivants :

- Par internet, en inscrivant votre paiement sur le site de la plupart des institutions financières;
- Au guichet automatique ou au comptoir, auprès de la plupart des institutions financières;
- Au moyen d'un chèque émis à l'ordre du **Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup**, envoyé par courrier à l'adresse suivante :

464, rue Lafontaine, C. P. 910
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5

Il n'est plus possible d'acquitter votre facture de taxe scolaire en vous rendant directement aux différents points de services.

INTÉRÊTS

Un montant d'intérêt calculé quotidiennement au taux annuel de 10 % s'appliquera sur tous les versements qui ne seront pas acquittés à leur échéance.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Tout contribuable qui désire des informations additionnelles concernant sa facture de taxe scolaire ou qui ne l'aurait pas reçu, peut communiquer par courriel à l'adresse taxesscolaires@csskamloup.gouv.qc.ca ou par téléphone au numéro suivant : 418 868-2212.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 4 juillet 2023.

Antoine Déry,
Directeur général